



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **10 décembre 2012**

Décision n° **B-2012-3786**

commune (s) :

objet : Prestations d'études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1, 2, 3, 4 et 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Monsieur Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 3 décembre 2012

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 11 décembre 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédolini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Colin, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bouju, Mme Peytavin, M. Rivalta.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Crédoz), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Daclin, Kimelfeld, Charles, Sécheresse, Bernard R., Vesco, Mme Frih (pouvoir à M. Claisse), MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Assi, David G., Lebuhotel.

Bureau du 10 décembre 2012**Décision n° B-2012-3786**

objet : **Prestations d'études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - Lots n° 1, 2, 3, 4 et 5 - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer les marchés**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 28 novembre 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent dossier a pour objet le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des marchés (5 lots) portant sur les prestations d'études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon.

Le montant global maximum des prestations s'élèverait à 3 880 000 € HT sur 4 ans.

Les prestations à réaliser feraient l'objet de 5 lots définis ci-après, qui seront attribués séparément à une entreprise seule ou à un groupement solidaire :

- lot n° 1 : ruissellement, milieux et gestion des eaux pluviales,
- lot n° 2 : systèmes d'assainissement,
- lot n° 3 : études environnementales et d'incidence,
- lot n° 4 : diagnostics de prétraitement d'effluents industriels,
- lot n° 5 : diagnostics de process et d'études de dimensionnement.

Les prestations pourraient être attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

Chaque lot ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le lot n° 1 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Le lot n° 2 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC.

Le lot n° 3 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Le lot n° 4 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC.

Le lot n° 5 comporterait un engagement de commande annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert en vue de l'attribution des prestations d'études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine de Lyon - lots n° 1, 2, 3, 4 et 5,

b) - le dossier de consultation des entreprises.

2° - Les prestations seront attribuées à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 26, 33, 39, 40, 57 à 59 du code des marchés publics.

3° - Les offres seront jugées par la commission permanente d'appel d'offres de la Communauté urbaine.

4° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet les prestations d'études relatives au ruissellement et au fonctionnement du système d'assainissement de la Communauté urbaine et tous les actes contractuels y afférents, conformément à l'attribution de la commission permanente d'appel d'offres :

- lot n° 1 : ruissellement, milieux et gestion des eaux pluviales, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC,

- lot n° 2 : systèmes d'assainissement, pour un montant annuel minimum de 50 000 € HT, soit 59 800 € TTC et maximum de 150 000 € HT, soit 179 400 € TTC,

- lot n° 3 : études environnementales et d'incidence, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC,

- lot n° 4 : diagnostics de prétraitement d'effluents industriels, pour un montant annuel minimum de 30 000 € HT, soit 35 880 € TTC et maximum de 100 000 € HT, soit 119 600 € TTC,

- lot n° 5 : diagnostics de process et d'études de dimensionnement, pour un montant annuel minimum de 80 000 € HT, soit 95 680 € TTC et maximum de 240 000 € HT, soit 287 040 € TTC.

5° - Les dépenses correspondantes seront imputées chaque année sur les crédits à inscrire au budget principal et au budget annexe de l'assainissement - exercices 2013 à 2017 - comptes 2031 et 2351 sur diverses opérations des sections d'investissement et de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 11 décembre 2012.